

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
MONESTIER MERLINES DU 06 JANVIER 2023**

**Présents :** Mmes Élodie COURTET, Géraldine GOURGEONNET, Nathalie LAVAL, Nathalie LE GALL, Laurence LEPEITRE, Maryvonne PRADEL, Mrs Sylvain COUDERT, Jean-Paul DEVEDEUX, Claude FERLANDA, Marcel OLLIER, Sylvain OLLIER.

**Absences excusées :** /

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal du 11/11/2022

**Délibérations :**

- Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel
- Convention d'adhésion au Service Commun d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Pacte de gouvernance
- Décision Modificative : Reversement trop perçu Fiscalité

**Affaires courantes :**

- Repas des aînés

**Questions diverses :**

- Elagage des branches sèches de l'Aire des Sully
- Elagage des branches prises dans les fils électriques et téléphoniques menant à la maison de Mme Cyrille (Route de Messeix)
- Mise en place d'un miroir routier Route de Messeix à l'interserction de la VC 8
- Mise en place d'un panneau « Interdiction Poids Lourds » au niveau de la Croix Marleix



**\* RAJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Décision Modificative : Reversement Trop-perçu de fiscalité.
- Elagage du gros hêtre situé derrière la salle polyvalente

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, accepte l'ajout des deux points à l'ordre du jour, décrits ci-dessus.

Votants : 11	Pouvoir : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

### **\* APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/11/2022**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 11/11/2022.

Votants : 11	Pouvoir : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

### **\* PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance au 31/12/2022, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Le nouveau contrat de la C.N.P. ASSURANCES propose de renouveler le contrat pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31/12/2023.

Les garanties souscrites sont :

- Maladie ou accident de « vie privée »
- Maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant
- Accident ou maladie imputable au service

Le taux de cotisation est de 1.65 % de la base de l'assurance.

Le délai de franchise pour le risque maladie est de 15 jours et zéro jour en cas d'accident.

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de 1 an.

- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

Votants : 11	Pouvoir : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

### **\* CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Haute-Corrèze Communauté suite à l'approbation du PLUi.

Le service commun intervient dans l'application du droit des sols, dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service commun ADS, notamment, la gestion du service, les modalités de remboursement et les conditions de suivi du service commun.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme porté et géré par Haute-Corrèze Communauté à compter du 1er janvier 2023 ;
- Approuve la convention régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et Haute-Corrèze Communauté ;
- Autoriser le maire à signer ladite convention et tous documents afférents à cette délibération.

Votants : 11	Pouvoir : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

### **\* PACTE DE GOUVERNANCE**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du mail reçu de Haute-Corrèze Communauté pour l'approbation du Pacte de Gouvernance.

Ce pacte explique le mode de fonctionnement de notre intercommunalité pour permettre à chacun de participer et d'être acteur de notre projet de territoire.

Chaque conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour transmettre son avis, soit jusqu'au 06 février 2023. À défaut de retour de votre part dans ce délai, la réponse du conseil municipal sera réputée défavorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable du Pacte de Gouvernance de Haute-Corrèze Communauté.

Votants : 11	Pouvoir : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

### **\* DECISION MODIFICATIVE : REVERSEMENT TROP PERCU FISCALITE**

Madame le Maire expose au le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6413	Personnel non titulaire		-1381.00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		1381.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Votants : 11	Pouvoir : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

### **\* AFFAIRES COURANTES**

1) Repas des Aînés

15 aînés soit 24 personnes au total.

35 € par personne sans le champagne. (facturation à part)

Colis : 4 couples + 21 seuls

**\* QUESTIONS DIVERSES**

1) Elagage des branches sèches de l'Aire des Sully

Un devis a été demandé à l'entreprise PEGOURIER. Les travaux sont estimés pour un montant de 1 080,00 € TTC.

2) Elagage du gros hêtre situé derrière la salle polyvalente

Un devis a été demandé à l'entreprise PEGOURIER. Les travaux sont estimés pour un montant de 420,00 € TTC.

3) Elagage des branches prises dans les fils électriques et téléphoniques menant à la maison de Mme Cyrille (Route de Messeix)

Suite à la venue de Mme Cyrille, un devis a été demandé à l'entreprise PEGOURIER afin de réaliser l'élagage de branches sur le réseau électrique qui empêche les techniciens d'installer la fibre. Le montant des travaux est estimé à 720.00 € TTC.

Sylvain va contacter la famille PAQUET.

4) Mise en place d'un miroir routier Route de Messeix à l'intersection de la VC 8

Suite à la demande de Mme Cyrille et afin de sécuriser les usagers empruntant la VC 8, un devis a été demandé au Département pour l'installation d'un miroir routier. Le montant des travaux s'élève à 843.29 € TTC.

5) Mise en place d'un panneau « Interdiction Poids Lourds » au niveau de la Croix Marleix

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant levé, Madame le maire lève la séance à 20h00.

<b>Le secrétaire de séance</b> <b>Elodie COURTET</b>	<b>Le Maire,</b> <b>Nathalie LE GALL</b>
	